

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 9

Artikel: Locutions nouvelles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194825>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conte*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :
du canton, 15 c. ; de la Suisse,
20 c. ; de l'Etranger, 25 c.
la ligne ou son espace.

AVIS. — *Les personnes qui prendront un abonnement à dater du 1^{er} avril prochain, recevront gratuitement le CONTEUR durant le mois de mars.*

Notre Musée de Peinture.

(*Son origine.*)

Au commencement de février, les journaux nous ont appris que notre musée de peinture avait subi dans son arrangement, dans la classification de ses tableaux, d'heureuses améliorations.

Etant données les mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent ces locaux, au point de vue de la lumière, un arrangement tendant à faire une place convenable à l'école nouvelle et à mettre en valeur des œuvres de mérite, fort mal placées jusqu'ici, n'était point chose facile. Mais nul n'était mieux qualifié pour présider à cette opération que l'aimable conservateur du musée, dont la compétence et le goût, en pareille matière, sont indiscutables. Grâce à lui, notre musée Arlaud a pris une nouvelle physionomie, que le public en général, et tout particulièrement les amis des beaux-arts, ne tarderont pas à apprécier.

Ceci nous a remis en mémoire quelques notes intéressantes sur l'origine de notre musée de peinture, dont les curieuses phases sont probablement inconnues d'un assez grand nombre de lecteurs. Les voici :

Le peintre Louis Ducroz, né à Yverdon, en 1748, termina sa carrière à Lausanne le 10 février 1810. Il avait vécu plus de trente ans en Italie, où il fut placé au premier rang des aquarellistes de l'époque. Ses travaux représentant les principaux monuments et les sites les plus remarquables de ce beau pays, étaient aussi étonnantes par leur nombre que par leur mérite.

Ducroz revint à Lausanne avec les originaux de ses plus beaux ouvrages, auxquels il avait réuni plusieurs tableaux des grands maîtres des écoles italiennes.

Vers 1810, le célèbre aquarelliste se préparait à ouvrir à Lausanne, dans les salles qui lui avaient été offertes par l'Etat, une école particulière qu'on espérait voir devenir cantonale, lorsqu'il

fut subitement arrêté dans ses projets par une apoplexie à laquelle il ne tarda pas à succomber.

Ducroz laissait un fils mineur, né en Italie et placé à l'étranger dans une maison de commerce. Les deux frères du peintre, dont l'un était pasteur à Prangins, ayant été chargés de la tutelle de leur neveu et de la liquidation de la succession, dont l'actif se composait essentiellement d'objets d'art, reçurent des offres venues de Rome, de Genève, de Zurich, etc., mais qui ne furent pas jugées suffisantes.

Quelques citoyens, amis de leur pays, à la tête desquels se trouvaient MM. Charles Lardy, directeur général des forêts, et Daniel-Alex. Chavannes, professeur honoraire de géologie, méditant depuis longtemps le projet de fonder à Lausanne un musée d'histoire naturelle et des arts, résolurent de ne point laisser se disperser la belle collection du célèbre peintre, dont quelques tableaux avaient déjà été acquis par des amateurs. Ils n'eurent pas de peine à s'entendre avec les tuteurs, qui, autorisés par la Justice de Paix, leur céderent la totalité de la masse invendue, pour le prix de 6,500 francs.

N'ayant d'autre intention que de consacrer à leur canton les œuvres de Ducroz et de faciliter la création d'une école des beaux-arts, qui manquait à notre Académie, les acquéreurs firent immédiatement circuler une souscription divisée en 65 actions de 100 francs.

Une des dispositions fondamentales du projet portait que la collection demeurerait intacte et à la disposition des souscripteurs, jusqu'au moment où le gouvernement désirerait en faire l'acquisition, en remboursant les actions avec intérêt au 5 %.

Le Petit-Conseil d'alors adhéra à cette disposition, et les actionnaires nommèrent un Comité d'administration qui invita MM. Lardy et Chavannes à recevoir le dépôt et à pourvoir à sa conservation. Par leurs soins, la collection fut placée dans la maison Bressenel, à la Palud; de là elle passa dans la maison de M. Daniel Grand-d'Hauteville, en St-Pierre. Deux ans après, elle fut transportée

dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, qui faisait partie du logement réservé au secrétaire de la Municipalité. Le Petit Conseil pourvut aux frais de ce nouvel arrangement. Plus tard, des réparations dans l'Hôtel-de-Ville amenèrent une quatrième migration, et la collection fut placée dans une des salles de la Maison cantonale (Académie), qui se trouvait alors vacante.

Pendant cette vie nomade, le dépôt continua à être ouvert aux actionnaires et aux amateurs qui demandaient à le visiter.

Enfin, en octobre 1816, l'Etat, qui possédait déjà la sixième partie des actions, remboursa les actionnaires, et la collection devint propriété cantonale.

En 1834, le peintre Arlaud, rentré dans sa patrie après de fortes études à l'étranger, et possesseur d'une somme de 34,000 francs, fruit d'un travail incessant et d'une sévère économie, l'offrit au Gouvernement, pour être employée à la construction d'un bâtiment destiné à l'Ecole de dessin et au musée des beaux-arts, sous réserve de recevoir pendant sa vie l'intérêt de cette somme au 4 1/2 %. Il avait alors 62 ans.

Le Conseil d'Etat accepta cette offre généreuse avec reconnaissance, et vota une somme de 16,500 francs, supplément que les plans et devis rendaient nécessaire.

Diverses circonstances retardèrent l'achèvement du musée qui porte le nom du donateur, et dont les deux étages inférieurs qui lui servent de support et l'élèvent au niveau de la Riponne, ont été construits aux frais de la commune de Lausanne, pour les écoles primaires.

Ce ne fut donc que le 1^{er} janvier 1841 que le musée Arlaud a pu être ouvert au public.

Locutions nouvelles

Sous ce titre, le *Petit Parisien* a donné dernièrement de curieux et intéressants détails sur diverses locutions populaires, que nous utilisons souvent dans la conversation ou dans les journaux, sans en comprendre directement le sens ni l'origine. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant, à

ce sujet, quelques extraits du journal que nous citons :

Les maîtres chanteurs. dont les journaux français nous ont tant parlé depuis quelques mois, sont ceux qui pratiquent le « chantage » ou font « chanter » quelqu'un, c'est-à-dire qui l'obligent à donner de l'argent dans la crainte de révélations scandaleuses vraies ou fausses. Ce sont les termes que Littré emploie dans son dictionnaire pour définir le « chantage », expression populaire dérivée de l'argot.

Que cette expression vienne de l'argot, cela paraît assez probable. L'argot l'a emprunté peut-être à la langue des pêcheurs, qui appellent « chantage » une manière de pêche dans laquelle on fait du bruit pour engager le poisson à donner dans les filets. C'est aussi le procédé de chasse des maîtres chanteurs.

Fin de siècle. — De nos jours, c'est le théâtre et la chanson qui font la fortune des expressions que la mode adopte. L'expression *fin de siècle*, que l'on a mise à toutes les sauces ces dernières années, a été lue sur toutes les colonnes Morris, le 16 avril 1888; c'était le titre d'une pièce qui eut une série de représentations au théâtre du Château-d'Eau.

Gogo. — Le nom générique de *gogo* dont sont gratifiés ceux qui se laissent prendre aux belles promesses des organisateurs d'entreprises douteuses ou véreuses, a pour auteur Frédéric Lemaitre. M. Gogo est un personnage de *Robert Macaire*, la fameuse pièce qui attira tout Paris aux Folies-Dramatiques en 1884.

Bidard. — Si ce mot est synonyme de *reinard*, c'est sous l'influence d'une chanson : Ces veinards de *Bidards*, qui fut créée en 1878, au Concert-Parisien, par M^e Demay.

La Forte somme. — « Il a gagné ou il a dû payer la *forte somme* », expression qui vient d'un mot du vaudeville de Meilhac et Halévy, *Tricoche et Cacolet*.

Une chaumièr et son cœur. — Locution mise à la mode en 1835, par Scribe, qui ridiculisait, dans un vaudeville, le caractère pastoral des romances de son temps.

Hé ! Lambert ! — Scie stupide qui, de Paris, gagna la province et le monde entier, prit son élan le 15 août 1864. C'est le refrain d'une chanson qui en fit le succès.

Et ta sœur ? — Vient d'un couplet de café-concert de la même année :

Et ta sœur est-elle heureuse ?
Comment vont ses p'tits enfants ?
Ell' si folle et si joyeuse,
A-t-elle encore des tourments ?

Le cœur léger. — M. Emile Olivier voudrait bien n'avoir jamais parlé du *cœur léger* avec lequel il acceptait les responsabilités de la guerre de 1870.

Inexorable, le compte rendu de la séance du 15 juillet du Corps législatif nous montre cette perle d'éloquence enchâssée dans le discours du dernier garde des sceaux de l'Empire.

Couches sociales. — En 1872, Gambetta prononça à Grenoble un discours où il saluait les *nouvelles couches sociales* qui étaient appelées au gouvernement du pays. Le mot fit fureur. Il inspira des milliers d'articles. Il est si bien entré dans le langage politique qu'on ne se rappelle plus son origine.

Chauvin. — Ce mot est de même si universellement accepté qu'on a totalement oublié le personnage dont il fut le nom patronymique. Nicolas ou Jean Chauvin paraît avoir été un vieux briscard qui prit part à toutes les campagnes du premier Empire, où il gagna vingt blessures. Des lithographies de Charlet en font un conscrit. Il y a sans doute là une biographie à tirer au clair.

Après ces définitions intéressantes que nous avons quelque peu abrégées, le *Petit Parisien* ajoute ces réflexions :

« En ce moment, dans la création des mots nouveaux, nous empruntons volontiers aux Anglais. On ne signale pas moins d'une centaine de termes anglais introduits depuis un siècle dans notre langue. C'est une déplorable manie.

» Le français est assez riche pour repousser ces emprunts barbares qui le défigurent. Ceux-ci sont d'autant plus ridicules que les mots exotiques adoptés de la sorte par la mode sont souvent d'anciens mots français déformés ou es-tropiés.

» Ainsi nous avons pris à l'anglais le mot *ticket*, qui n'est qu'une déformation du mot *étiquette*. *Fashion* vient de *façon*, comme *magazine* vient de *magasin*, *constable* de *connétable*, *cab* de *cabriolet*, *shocking* de *choquant* et *flirt* (qui en anglais se prononce *fleurte*) du vieux vocabule *fleureter*, *conter fleurette*.

» Voilà de fallacieuses conquêtes de mots, de vraies conquêtes à rebours. Elles sont assurément contraires au génie de notre langue. »

Le moulin de Mazelonnes.

(Fin)

Lorsque, quelques années plus tard, les gars de Mazelonnes tirèrent au sort, il arriva que Daniel Béjoin apporta un bon numéro et que Charlot Marody, Charles, comme on disait depuis deux ans, en apporta un mauvais.

Le meunier voulut alors acheter un remplaçant à son fils, et ce fut Daniel qui s'offrit.

Tout le monde en fut étonné, quelques personnes même l'accusèrent d'ingratitude envers Claude Champieux; mais on le jugeait mal. S'il partait, le brave garçon, c'était pour donner aux fermiers les 1.500 francs qui lui revenaient et qui les sauveraient d'une ruine certaine, car, depuis trois ans, la mauvaise chance semblait les poursuivre avec une

persistance inouïe. Les récoltes manquaient, les blés ne levaient pas, les vignes prenaient la maladie.

L'argent que Daniel laisserait permettrait à Claude de lutter plus vaillamment et de ne point souffrir en attendant que le succès vint enfin couronner ses efforts.

Ce fut, quand il partit, un désespoir dans la maisonnée, et Trinette, maintenant une grande fille de douze ans, ne se consola qu'avec la perspective de lui écrire elle-même, chaque dimanche, au nom de tous, puisque les paysans ne savaient pas tenir une plume.

Pendant que Daniel faisait bravement son service au régiment, Charlot menait une vie joyeuse à Paris, si joyeuse qu'un beau jour on signifia au papa Marody d'avoir à payer pour Monsieur son fils la somme rondelette de 17,000 francs.

Or, c'était Sidoine, le vieil usurier, bien connu au quartier Latin et qui, depuis plus d'un an, menaçait Charlot d'écrire au pays s'il ne se décidait pas à payer sa dette, et comme il ne se décidait pas...

17,000 francs ! Le meunier faillit en avoir une attaque ; après quoi il dut, bon gré, mal gré, se résigner et vendre sa terre de Saint-Tril, la plus importante qu'il eût, pour solder cette grosse somme.

On en parla beaucoup à Mazelonnes, et, à partir de ce moment-là, les Marody changèrent à vue d'œil. Ce fut d'ailleurs pour eux le signal de la débâcle. Leurs affaires allèrent de mal en pis ; leur fils s'obstina à ne point vouloir revenir au village, et ceux-là qui les saluaient bas au temps de leur bonne fortune, commencèrent à tourner la tête sur leur passage.

Personne ne les plaignit, leur orgueil et leur égoïsme étaient trop connus, et chacun se souvenait encore de leur cruauté envers le bonhomme Béjoin, le pauvre vieux que le meunier avait fait jeter dehors un soir d'orage, pendant qu'il festoyait au moulin.

— C'est le châtiment ! disait-on.
Lorsque Daniel, ayant fini son temps, revint à Mazelonnes, le moulin seul restait encore aux Marody, que Charlot avait ruinés.

Oh ! mon Dieu ! quel est ce bruit ! Quel est ce grondement qui va gandissant toujours comme un coup de foudre répercute par l'écho ? Le ciel est clair, il y a des étoiles dans le bleu profond et la campagne endormie semble enveloppée d'un voile d'opale ; mais le vent souffle avec violence, il secoue les plantes, tord les arbres qui gémissent et court follement sur les eaux de la Vérance qui monte, monte, monte.

Les derniers orages ont grossi les ruisseaux, les torrents, et la rivière déborde. C'est une traitresse, toute la journée elle a chanté près du moulin, elle attendait l'ombre et maintenant... oh ! maintenant !

Les Marody sont les seuls réveillés, car seuls ils ont entendu le clapotement de l'eau et ils se sont levés pour voir...

Le corps penché à la croisée du premier et unique étage, ils sondent la campagne d'un regard éperdu, mais aucune autre clarté que celle des étoiles ne s'illumine, et la meunière épouvantée, pressentant quelque horrible drame, se mit à crier au secours.

La voix se perd dans le bruit du vent et de l'eau.